

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1026

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 30

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« et »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.